

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20.09.2021

Dossier complet le :

20.09.2021

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Mise à jour du plan d'épandage, réactualisation de la capacité de production de l'atelier porcin et mise en place d'une unité de biogaz.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA QUETTIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CHRISTOPHE QUETTIER

RCS / SIRET

4 3 4 9 6 6 5 7 8 0 0 0 1 6

Forme juridique

S.C.E.A

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1110	Forage de 80 mètres de profondeur à usage non domestique.
1120-2	Prélèvements de 14 309 m ³ /an.
2150-2	2,29 ha.
2102-1	4 693 animaux-équivalents.
3660-b	4 138 emplacements pour les porcs de production.
2781-1-c	27,2 T/jours.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La structure SCEA Quettier est actuellement autorisée pour un atelier porcin de 4 693 Animaux-Equivalents avec une capacité de production de 12 200 porcelets/an et 12 820 porcs charcutiers/an. Le projet présenté par la S.C.E.A Quettier consiste à une augmentation de la capacité de production avec un effectif constant de 4 693 A-E. Elle sera portée à 15 000 porcelets/an et 12 820 porcs charcutiers/an. Une demande de mise en service d'une micro-méthanisation de type "Nénufar" est demandée. Cette installation soumise à déclaration aura une capacité journalière de 27,2 tonnes de matières traitées. Le biogaz produit sera utilisé pour de l'autoconsommation au sein de l'élevage.

Couvrir la fosse de réception.

Les flux entrants et sortants de la station de traitement biologique seront modifiés à l'issu du projet.

Une réactualisation du plan d'épandage est présenté dans ce dossier pour une gestion des différents effluents organiques sur les terres en propre de la SCEA Quettier.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à pérenniser l'exploitation sur une base de 15 000 porcelets/an et 12 820 porcs charcutiers/an sans modification des effectifs autorisés.

Suite à l'accroissement du foncier de 161,52 à 257,45 ha, une mise à jour du plan d'épandage est présenté en annexe.

La SCEA QUETTIER souhaite produire une partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement de leur installation en mettant en place une unité de biogaz qui alimentera une chaudière pour la production de chaleur et d'eau chaude.

Suite à l'augmentation de la surface en propre, les volumes entrant dans la station de traitement diminueront, ainsi que le résidu organique à exporter. L'objectif est de prévilégier le lisier brut la fertilisation des cultures tout en respectant les mesures instaurées sur la zone.

La consommation en eau de l'atelier porcin augmentera de 1,6%.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La configuration actuelle et autorisée de l'atelier porcin reste identique, à savoir : 4 693 Animaux-Equivalents, dont 4 138 emplacements pour les porcs en production.

Une unité de biogaz soumis à déclaration sera créée au Gué avec une capacité de 27,2 T/jour. Cette nouvelle installation est classée sous la rubrique 2781-1-c de la nomenclature.

Réajuster les flux entrants et sortants de station de traitement.

Réajuster la production de résidus organiques issu de la phase de centrifugation du lisier brut et de la phase de compostage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En vitesse de croisière, l'atelier porcin de la SCEA QUETTIER aura une capacité de 15 000 porcelets/an et de 12 820 porcs charcutiers/an pour une production de :

- 46 488 kg d'azote organique,
- 27 590 kg de phosphore organique,
- 29 773 kg de potassium organique.

4 538 m³ de lisier brut seront traités, soit 46 % du volume.

162 tonnes de résidus organiques seront exportés.

Le plan d'épandage de 257,45 de S.A.U est dimensionné avec les pressions suivantes :

- 153,0 kg/ha de S.A.U pour l'azote total,
- 105,7 kg/ha de S.A.U pour l'azote organique,
- 69,7 kg/ha de S.D.N pour le phosphore total,

pour gérer un flux global de 27 207 kg N d'azote organique (10 988 m³ de lisier brut + lisier filtré + effluent traité).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubrique 2781-1-c pour l'unité de biogaz.

Rubrique 3660-b pour l'atelier porcin.

Rubrique 2102-1 pour l'atelier porcin.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Unité de biogaz de type Nénufar	27,2 T/jour
Porcelets produits	15 000/an
Porcs charcutiers	12 280/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LE GUE
22 590 PORDIC

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 3 2 ' 4 3 " 11 Lat. 0 2 ° 5 0 ' 5 6 " 10

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Elevage porcin autorisé le 8 mars 2016 et classé sous les nomenclatures 3 660-b et 2102-1.

Rubrique 3660-b : 4 138 emplacements pour les porcs de production.

Rubrique 2102-1 : 4 693 animaux-équivalents.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première ZNIEFF est à plus de 4 400 mètres du site d'élevage, à savoir la zone référencée 530014725. Pour le plan d'épandage, la zone la plus proche est située à plus de 2 000 mètres, à savoir la ZNIEFF référencée 530020030.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire communal de Pordic est une commune littorale. Par contre, le site du Gué est éloigné de l'espace concerné par l'application des articles L121-16 et L121-17.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élevage porcin est situé à proximité d'une zone délimitée par un plan d'exposition au bruit. Il s'agit du PEB défini autour de l'aéroport de Saint-Brieuc.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dix parcelles du plan d'épandage sont toute en partie situées dans des zones humides, à savoir les îlots n° 8, 29, 32, 34, 48, 52, 54, 57, 62 et 64.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche, la pointe de Pordic, est à plus de 5 700 mètres au nord-est.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie bâti est éloignée de la zone référencée FR5300066, ainsi que les parcelles exploitées par la SCEA Quettier. La zone Natura 2000 est à plus de 3 000 mètres.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du site du Gué est à plus de 2 300 mètres à l'ouest, à savoir : le château Goëlo implanté sur la commune de Plélo.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage de l'exploitation permet de fournir les 14 309 m3 nécessaires pour l'alimentation en eau de l'atelier porcin dans une année. Soit une augmentation du prélèvement de 244 m3 par rapport à la situation autorisée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité envisagée n'a pas de caractères nouveaux et ne devrait pas entraîner des perturbations ou des dégradations.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité projetée n'a pas de caractères nouveaux et ne devrait pas d'avoir un impact supplémentaire sur la zone Natura 2000 (FR5300066).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'unité de biogaz consommera 503 m ² de terres agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rupture d'ouvrage de stockage (limité dans le cas présent : les ouvrages sont enterrés), écoulements accidentels dans le milieu.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les précipitations, le gel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'élevage est régulièrement désinfecté par les membres de la SCEA Quettier et dératisé. Il fait l'objet d'un suivi régulier par un vétérinaire spécialisé. Les produits vétérinaires sont stockés dans une armoire et une pharmacie fermée, situé dans une pièce au sol imperméable. Le risque sanitaire est donc maîtrisé. Des mesures de biosécurité ont été mises en place sur le site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 076 rotations/an entre le trafic des camions et des tracteurs (détail en annexe). Soit une augmentation de 17 rotations supplémentaires.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Par les animaux, l'activité porcin (distribution des repas, déchargement et chargement des animaux, pompage du lisier, lavage des locaux, la fabrique d'aliment, la station de traitement, le groupe électrogène, ...). Pour plus de précisions voir les annexes du dossier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Elles sont issues du renouvellement de l'air dans certains bâtiments, des animaux, de la fabrication des aliments et lors des épandages des déjections animales (voir annexe).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les animaux peuvent être sensible aux vibrations provenant de l'extérieur.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'émissions lumineuses diurnes. Les émissions lumineuses nocturnes seront limitées à l'éclairage du local d'embarquement pour les départ d'animaux (indispensable pour la sécurité du personnel) et pendant moins d'une heure, deux fois par mois.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des poussières, des gaz et des odeurs. Ces rejets sont en dessous ou équivalent aux valeurs d'un élevage standard.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les différentes salles sont lavées à chaque fin de cycle. Les eaux de lavages composées d'un mélange d'eau, de déjections et de désinfectant sont collectées dans les préfosse sous caillebotis et gérées en mélange avec les effluents d'élevage. L'effet de dilution au stockage permet de neutraliser le désinfectant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>5 395 m3/an de lisier brut. 200 m3/an de lisier filtré. 5 393 m3/an d'effluent épuré. 162 tonnes de résidus organique.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets inertes font l'objet d'un tri sélectif. Les déchets spéciaux sont collectés dans des containers prévus à cet usage et dirigés vers des filières spécifiques ou repris par des structures spécialisées. Les déchets banals sont amenés dans la déchetterie la plus proche située à Plélrin (ZI de Sainte-Croix).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation du trafic routier de 17 rotations. Diminution des volumes d'effluent à épandre, à savoir : 698 m3.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'autres élevages sont situés sur la commune et dans la zone d'exploitation de la SCEA Quettier.
Mr Christophe Quettier, par ces choix, limite les émissions atmosphériques (laveur d'air, alimentation biphase, mise en service d'une unité biogaz, utilisation d'une rampe à pendillard pour les épandages).
La configuration de l'atelier porcin reste inchangé.
Seul, le trafic routier augmentera sensiblement.
Les parcelles du plan d'épandage recevront uniquement des déjections issues de la SCEA Quettier. Le "PVEF" a été réalisé pour l'exploitation recevant des effluents, afin de maîtriser les apports aux besoins des cultures.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mr Quettier, gérant de la SCEA Quettier, a mis des mesures sur différents points.

L'ensemble des mesures sont abordées dans le volet : "Analyse des effets positifs et négatifs de l'installation - Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets" du dossier ICPE.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du projet présenté sur mon atelier porcin, les modifications apportées apparaissent mineures. Pour la capacité de production, il s'agit d'un réajustement lié au gain réalisé sur la prolificité du cheptel reproducteur.

Je ne modifie pas structurellement mon atelier. Il est déjà autorisé pour 4 693 animaux-équivalents et 4 138 emplacements pour les porcs de production.

L'unité de biogaz, quand à elle, elle est soumise au régime de la déclaration.

A mon avis, le dossier présenté peut être dispensé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
1 - Justification de la maîtrise foncière du terrain.	13 - Compatibilité avec les divers plans et schémas.
2 - Contexte réglementaire.	14 - Etude d'incidence Natura 2000.
3 - Auteurs de l'étude.	15 - Meilleures Techniques Disponibles.
4 - Résumé non technique.	16 - Condition de remises en état du site.
5 - Résumé technique.	17 - Etude des dangers.
6 - Présentation de la SCEA QUETTIER.	18 - Hygiène et sécurité.
7 - Présentation du projet.	19 - Le plan d'épandage.
8 - Présentation de l'unité de traitement des déjections animales.	20 - Conclusion.
9 - Présentation de l'unité de production de biogaz.	21 - Les annexes (plans de situation, carte du PLU, inventaires des zones humides, descriptif des risques calcul des rejets de NH3, étude prévisionnel, attestation bancaire, convention d'enlèvement, ...
10 - Analyse initiale de la zone et des milieux.	
11 - Analyse des effets positifs et négatifs de l'installation et ...	
12 - Analyse des effets cumulés avec autres projets	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PORDIC

le, 30/06/2021

Signature

